

Agent en protection physique des personnes

RNCP40374 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344, 344t
Formacode(s)	42812
Code(s) ROME	K2503, K1705
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	28/03/2025
Date d'échéance	28/03/2027

Certificateur(s)

SCOTIA FORMATION · SIRET : 91812189800012

Partenaires habilités

17 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation et 13 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ADI FORMATION	94464876500013	Former
APM FORMATIONS	75210885200035	Former
ASPR FORMATION	89306974000015	Former
ASPR FORMATIONS	89306974000023	Former
CAPF	53070907000086	Former
DIRECT SECURITE FORMATION	88396686300010	Former
FORMEO 13	91089525900026	Former
IESC FORMATION	45263226800010	Former et organiser l'évaluation
LA FRANCILIENNE DE LA FORMATION	89462489900015	Former et organiser l'évaluation
LANGUEDOC GENERAL FORMATIONS	88125059100024	Former

Liste complète des 17 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp40374-agent-en-protection-physique-des-personnes/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'Agent Expert en Protection physique des Personnes exécute, en solitaire ou en équipe, des missions visant à garantir la sécurité physique de personnes lors de leurs déplacements, qu'ils soient liés à leur travail ou à des activités personnelles, en se conformant rigoureusement aux principes de déontologie et aux lois en vigueur dans la région où il opère.

En France, cette profession est réglementée, afin d'assurer la sécurité des personnes ainsi que la professionnalisation d'agent expert en protection physique des personnes. Cette activité comprenant des exigences

strictes en matière de formation, d'autorisation, de responsabilité professionnelle et de respect des lois. Ce cadre permet de maintenir des normes élevées dans le domaine de la sécurité privée.

ACTIVITÉS VISÉES

Application conforme de la réglementation applicable au métier d'Agent Expert en Protection Physique des Personnes

Préparation d'une mission de protection physique de personnes

Intervention en qualité de « Précurseur » dans le cadre des missions de protection physique des personnes

Réalisation d'une mission de protection physique d'un client lors de ses déplacements à pied et à véhicule

Mise en œuvre de la protection de l'information et mise en place de contre-mesures dans le cadre d'une mission de protection physique de personnes

Prévention des risques terroristes dans le cadre des missions de protection physique des personnes

Gestion des conflits et situations conflictuelles dégradées dans le cadre des missions de protection physique des personnes

Rôle de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) dans le respect des réglementations édictées par l'INRS

Réalisation des gestes techniques professionnels d'intervention (GTPI) dans le cadre des missions de protection physique des personnes

Formalisation des documents intra-mission tout au long des missions de protection physique des personnes

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Assurer l'application conforme des règles, principes, normes régissant le secteur de la sécurité privée

A partir des informations utiles recueillies auprès du client, évaluer le niveau de risque des différentes menaces identifiées

Planifier et organiser les trajets vers les lieux que le client va visiter (cheminements pédestres ou en véhicule)

Organiser et réaliser, en collaboration avec les services de sécurité internes du site, les contrôles d'accès sur les points névralgiques (liste des invités, type d'autorisation ou accréditation nécessaire pour entrer...)

Organiser la mission de protection physique du client dans son ensemble (détermination des moyens humains, techniques, technologiques et matériels)

Identifier des éventuels dangers ainsi que des obstacles présents sur le site ou sur le parcours prévu

Établir un dispositif de protection physique adapté aux vulnérabilités identifiées

Établir des relations stratégiques avec les autorités et les forces de sécurité privée présentes

Mettre en œuvre et adapter selon le contexte, des stratégies tactiques, techniques et opérationnelles lors des déplacements, sorties et événements, qu'ils soient publics ou privés

Sécuriser le transport du client dans le cadre d'un cortège ou d'une conduite individuelle

Procéder à l'évacuation du client lors de son trajet en suivant les protocoles d'extraction liés à son mode de transport (analyse des possibilités, positionnement du véhicule, respect des rôles de chacun ...)

Intervenir en cas de naissance d'un incendie

Mettre en place les moyens techniques et électroniques de détection et de neutralisation de surveillance clandestine (divulgations d'informations via des sources fermées)

Formaliser, dans le cadre d'un rapport circonstancié, les moyens techniques et électroniques mis en place ainsi que les résultats obtenus (contre-mesure positive ou négative)

Appliquer le principe de prévention de la menace terroriste dans sa pratique professionnelle

Appliquer, dans le cadre de ses missions de protection physique des personnes, l'ensemble des procédures mises en place par le gouvernement en cas d'attaque terroriste

Fournir les premiers secours dans un environnement exposé à une attaque terroriste

Évaluer les prédispositions et les dangers d'une situation conflictuelle

Intervenir de manière graduée lors d'une situation conflictuelle dégradée

Analyser le cadre juridique de son rôle de Sauveteur Secouriste du Travail dans l'organisation de la prévention et des secours au sein de l'entreprise

Procéder à l'évacuation des personnes présentes

Alerter ou faire alerter les secours

Réaliser les gestes de premiers secours sur les victimes après les avoir examinées et avoir choisi les actions et gestes à prodiguer en fonction du résultat à obtenir et des risques en présence

Participer à l'évaluation des risques professionnels et industriels (ICPE, Stockage de produits dangereux, facteurs électriques, situations accidentogènes...) et à l'amélioration des conditions de sécurisation des personnes

Réaliser les gestes professionnels d'intervention et de défense strictement nécessaires (en fonction de la situation à

laquelle l'Agent Expert en protection Physique des Personnes est confronté dans le cadre de sa mission)
Employer les matériels, outils et équipements de protection et de sécurisation spécifiques
Rédiger un protocole de mission adapté aux missions de protection physique des personnes sur le plan national, européen et international
Rédiger les différents ordres et rapports de mission, ainsi que les comptes-rendus d'anomalies, tout au long de la mission en qualité d'Agent Expert en protection Physique des Personnes

Blocs de compétences

RNCP40374BC01 — Non concerné

LISTE DE COMPÉTENCES

Non concerné

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Non concerné

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'agent expert en protection physique des personnes peut exercer son métier dans différents secteurs d'activités et pour tous types d'entreprises :

- Sécurité privée
- Organisme d'état
- Organisme public
- PME, groupe

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent / Agente de protection rapprochée
- Agent / Agente de protection physique des personnes
- Garde du corps privé / privée

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Le code de la sécurité intérieur, livre VI, titre 1er et plus précisément l'article L611-1-3
- L'arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité
- L'arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité
- L'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées
- La loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être majeur,

Etre de nationalité Française OU ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne OU titulaire d'un titre de séjour valide de 5 ans minimum sur le territoire français (applicable aux ressortissants des autres États, hors France et UE), conformément aux prérogatives du Conseil national des activités privées de sécurité - CNAPS,

Maîtriser la langue Française à l'oral comme à l'écrit. Pour les ressortissants étrangers (UE et EEE compris) : justifier d'une connaissance de la langue française de niveau dit « B1 » du cadre européen de référence pour les langues (CERL), conformément à L'arrêté du 31 mars 2022, publié au JO le 8 avril 2022, relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française fixé par la liste des documents pouvant être produits pour justifier de ce niveau de langue

Etre titulaire d'une carte professionnelle à jour des métiers de la sécurité conforme au L611.1 du Code de la sécurité intérieure lors de son entrée en formation OU être titulaire d'un numéro préalable d'entrée en formation délivré par le CNAPS,

Obtenir un avis favorable à l'entretien préalable d'accès à la formation par le certificateur ou le centre délivrant la formation

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Trois personnes sont désignées pour représenter le jury de délivrance de la certification : Trois professionnels, non impliqués dans le parcours de formation des candidats, totalement indépendants par rapport aux candidats (aucun lien personnel ni professionnel) dont la qualité est en lien avec la certification visée.

Base légale

Date de décision	28/03/2025
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/03/2027
Date de dernière délivrance possible	28/03/2031

Liens avec d'autres certifications

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36155, RNCP36301, RNCP37608, RNCP38002, RNCP38450

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Agent Expert en Protection Physique des Personnes – Scotia Groupe

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40374/>

Où se former

Formations référencées	11
------------------------	----

Organismes	8
Régions couvertes	5
Prix indicatif	3 590 € – 5 500 €
Durée	147 – 345 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	73
Parcours menés à terme	54
Taux d'achèvement	74 %
Période	06/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	78
Montant total engagé	254 256 €
Coût moyen par dossier	3 260 €
Durée moyenne	153 h
Période	04/2025 – 08/2026
France compétences	77 %
Entreprise	10 %
Reste à charge titulaire	7 %
France Travail	4 %
OPCO	2 %
Compte d'engagement citoyen	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.